



Règlement intérieur de l'Association des parents d'élèves, anciens élèves et amis du Conservatoire de Marseille

Voté le 09/11/2024 à l'assemblée générale par les membres du bureau

Article I

OBJET

Le présent règlement intérieur est établi pour compléter les statuts et donner des précisions sur le mode de fonctionnement de l'Association des parents d'élèves, anciens élèves et amis du Conservatoire de Marseille ci-après dénommée APEC.

Le présent règlement intérieur peut être consulté sur le site de l'association ou obtenu sur simple demande des parents d'élèves auprès du bureau de l'association.

Article II

GESTION

L'Association des parents d'élèves, anciens élèves et amis du Conservatoire de Marseille est gérée par des parents du conservatoire ou amis du conservatoire bénévoles, qui donnent de leur temps et de leur énergie afin que les familles profitent directement ou indirectement des événements qu'elle organise ou des actions qu'elle mène. Son objectif est la participation, notamment financière, aux événements conviviaux en accord avec les équipes pédagogiques et avec son objet, mais également l'entretien des relations constructives avec le corps enseignant, la direction, tout en étant à l'initiative ou en prenant part à des commissions et instances liées au Conservatoire.

Article III

MODIFICATION

Tout projet de modification du règlement intérieur devra être adopté par le bureau puis soumis ou non à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire (selon l'importance des modifications apportées).

Article IV

EXAMENS

Lors des examens avec jury externe au conservatoire ainsi que lors des concours d'entrée avec jury interne, la présence de l'APEC est souhaitée par la direction en qualité

d'observateurs. Cela permet de garantir la transparence du déroulement de l'examen. Le bureau de l'APEC choisit des membres parmi les membres actifs afin de les former à assister aux examens du conservatoire. Le bureau explique notamment le cadre d'intervention, ainsi que les obligations qui accompagnent cette représentation. La liste des membres habilités par le bureau de l'association devra être communiquée à la scolarité avant chaque examen, afin de pouvoir figurer sur les listes d'émargement.

Les membres pouvant assister aux examens s'engagent à :

- 1) n'avoir aucun lien de parenté ni avec les candidats et ni avec les répliques,
- 2) ne pas chercher à influencer le jury,
- 3) ne pas faire de commentaire sur le choix des œuvres présentées,
- 4) dénoncer d'éventuels parti pris de la part du jury,
- 5) aider les examinateurs à orienter leurs choix lors de délibérations compliquées,
- 6) porter à la connaissance du jury et de la direction d'éventuels problèmes rencontrés par les élèves, notamment dans leur vie privée, pouvant affecter leur prestation.
- 7) veiller à ce que les enseignants n'influencent pas les membres du jury au cas où ils seraient consultés exceptionnellement pendant les délibérations.
- 8) ne pas dévoiler aux candidats les résultats dans le cas où la direction s'accorde un délai, notamment lors des concours d'entrée.

D'une manière générale, la présence de l'Apec doit être rassurante vis-à-vis des élèves, du jury et des enseignants.

Article V

Prix Apec :

Le prix Apec sera délivré à un ou plusieurs élèves dont la famille adhère à l'association sous la forme d'un bon d'achat ou d'un article culturel.

Article VI

DIVERS

Dans le cas d'une manifestation, tous les achats dits « personnels » ne sont pas financés par l'APEC.

L'APE ne finance pas les anniversaires, naissances... des membres et de leurs proches.

Dans le cadre des manifestations, les membres adhérents ayant participé à l'organisation de la manifestation peuvent finir les restes sans payer, partager gratuitement les consommables entamés et acheter à prix coûtant ce qui n'est pas entamé et non repris par les fournisseurs.

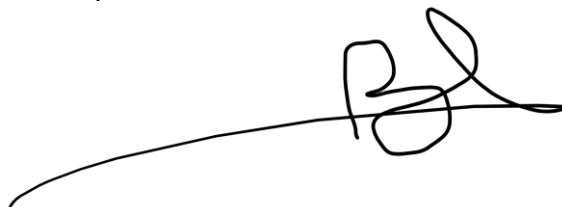
Ce règlement intérieur a été rédigé et voté lors de l'assemblée générale du 09/11/2024.

Signature de l'adhérent élu au Bureau

(Précédée de la mention « lu et approuvé », Nom, Prénom)

Lu et approuvé.

Thierry Boccamaïello, président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'T' and 'B' followed by a long horizontal stroke.